Tiers-monde : à qui la maîtrise du sol?

Autor(en): **Franchini, Federico**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2012)**

Heft 1950

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024592

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

nous ramène en 2007. Nos montres ont reculé de quatre ans.

Sur le dernier thème (prix de l'immobilier), une explication complémentaire s'impose. Son indice 2010 se situe au niveau de celui de 1990. On pourrait en inférer un recul d'une vingtaine d'années. Mais ce n'est pas de cette manière qu'il faut voir les choses. Il est plus judicieux de se souvenir des hauteurs vertigineuses atteintes par la spéculation immobilière durant la deuxième moitié des années 80, jusqu'à la chute qui a commencé au début des années 90. L'indice du prix de l'immobilier a ensuite constamment reculé durant toute la décennie (d'un gros tiers au total). Il a repris une marche ascendante régulière depuis 2001 et se rapproche désormais des niveaux d'il y a vingt ans. Ce n'est donc pas par hasard que la Banque nationale, avec insistance, souligne depuis quelque temps une augmentation excessive des crédits hypothécaires. En dépit des dénégations en provenance des milieux bancaires, les craintes de la BNS paraissent fondées.

Et on ajoutera que si le prix de l'immobilier venait à plonger, comme il l'a fait chez nous entre 1991 et 2000, et comme c'est le cas depuis quatre ans aux Etats-Unis, en Espagne, en Irlande et en Grande-Bretagne, notre montre helvétique remonterait un peu plus le temps, ce qui rallongerait d'autant la convalescence.

Tiers-monde: à qui la maîtrise du sol?

Federico Franchini • 30 mars 2012 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/20242

Le transfert de surfaces considérables de terres arables en mains étrangères fait débat

Phénomène en forte expansion [11] , l'acquisition de terres arables dans les pays en développement par des investisseurs étrangers – l'équivalent de deux fois le territoire français au cours de la dernière décennie – fait débat. S'affrontent deux approches qui divergent dans leur conception du développement et de l'agriculture.

Comme le souligne le journaliste italien Stefano Liberti, auteur d'un livre [12] captivant sur le sujet, dans un camp on retrouve les investisseurs, les gouvernements et les institutions internationales qui parlent d'*«opportunité»*, de *«développement»*, de *«productivité»*. L'autre camp réunit les organisations de paysans qui dénoncent le *«néocolonialisme»*, le *«vol»* et la *«violation du droit»*.

Les investisseurs et certains gouvernements affirment que le transfert des terres dans les mains de grandes entreprises étrangères permettra d'éradiquer la pauvreté dans nombreuses régions rurales de la planète: *«Notre modèle apporte des bénéfices réels pour le développement de la population locale. Nous espérons que d'autres investisseurs s'engageront dans ce secteur, lequel a un potentiel énorme pour contribuer à réduire la pauvreté en Afrique»*affirme Nicolaï Germann [13] , directeur de l'entreprise genevoise Addax Bioenergy. Les flux d'investissement sont ainsi considérés comme indispensables pour moderniser l'agriculture des pays les plus pauvres et pour augmenter leur production alimentaire. Les investisseurs citent également la création de nouveaux emplois et l'apport en termes de revenus fiscaux pour les Etats.

D'autres acteurs, comme par exemple de nombreuses organisations de la société civile, parlent au contraire d'accaparement. Dans des

pays caractérisés par la fragilité de leurs institutions, les contrats de transfert des terres sont souvent peu transparents et à l'avantage des investisseurs et des élites locales. Pour Yvan Maillard Ardenti, responsable *«Marché financiers, dettes et corruption»* pour l'organisation non gouvernementale Pain pour le prochain *«l'accaparement de terres s'apparente au néocolonialisme: les contrats sont signés pour de longues durées et donc limitent les choix des générations futures; ils sont souvent entachés de corruption. De plus les investisseurs abusent des lois foncières qui, notamment en Afrique, stipulent que les terres appartiennent au gouvernement ou aux chefs coutumiers»*. Ce genre d'investissement axé sur les monocultures d'exportations contribuerait à nuire à la sécurité alimentaire au lieu d'accroire le bien-être des populations locales: *«L'accaparement des terres monopolise des terres arables fertiles et souvent irriguées pour produire des aliments pour les marchés du Nord ou des agrocarburants pour nos voitures»* continue Maillard Ardenti.

Dans un tel contexte, les acteurs multilatéraux essaient d'établir un cadre légal pour ce phénomène fort préoccupant. Un travail compliqué qui se heurte souvent à la difficulté de trouver des conditions cadre satisfaisantes pour tout le monde. Grâce au soutien financier et technique de la Direction du développement et de la coopération suisse, la FAO a négocié des *Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers, des forêts et de pêcheries*. La version finale [14] en anglais a été publiée le 9 mars dernier. La Banque mondiale considère les investissements étrangers comme une opportunité pour le développement des pays les plus pauvres. L'institution de Washington reconnaît néanmoins que certains projets peuvent violer les droits de l'homme et de la nature. De ce fait elle a élaboré des principes pour des *«investissements responsables en agriculture»* (RAI [15]) .

Ces mesures sont considérées par certaines organisations de la société civile comme une manière de légitimer le phénomène. Pour Yvan Maillard Ardenti, les lignes directrices de la FAO sont quand même *«un pas dans la bonne direction qui est pourtant insuffisant puisqu'on ne peut pas stopper l'accaparement des terres par des simples mesures volontaires»*. Stefano Liberti souligne lui aussi le fait que les directives de la FAO ont des aspects positifs. Malheureusement elles ne sont pas obligatoires, ce qui en limite l'efficacité et démontre que, en général, *«les organisations multilatérales se sont affichées en faveur des grands investissements»*.

Olivier de Schutter, le rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, est très sceptique [16] vis-à-vis des RAI: *«Ces principes assument que chaque gouvernement a seulement deux possibilités: accueillir ou pas un investisseur. En réalité, la vraie question, c'est: doit-on investir dans la petite agriculture familiale, en redistribuant les terres, en construisant des infrastructures ou doit-on choisir les grandes plantations? Cette question est cruciale puisqu'elle impliquerait une réforme agraire qui priverait les gouvernements du bénéfice immédiat et à court terme mais potentiellement dangereuse sur la longue période»*. Les prises de position de de Schutter dérangent. Il est évident qu'elles ne suscitent pas l'enthousiasme des *Pasdarans* néolibéraaux, comme l'évoque*Le Temps* [17] dans un récent article.

Pendant que le débat se poursuit, des millions d'hectares de terres continuent d'être l'objet d'acquisitions ou de locations dans les pays en développement. Certains d'entre eux ont déjà cédé la moitié de leurs terres et le phénomène prend des dimensions inquiétantes. Dans un futur proche qui sera caractérisé par la rareté des ressources naturelles, le contrôle de la terre, tout

comme de l'eau et d'autres matières premières, sera un enjeu crucial pour le développement futur de la planète.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. http://www.domainepublic.ch/pages/1950#
2. http://www.admin.ch/ch/f/rs/642_14/a28.html
3. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20073498
4. http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413t.html
5. http://www.domainepublic.ch/articles/19430
6. http://www.domainepublic.ch/articles/20172
7. http://www.woz.ch/128/die-linke-und-die-personenfreizuegigkeit/irgendjemand-muss-denen-ja-den-hintern-abwischen
8. http://www.domainepublic.ch/articles/19819
9. http://www.economist.com/node/21548255
10. http://www.snb.ch/ext/stats/wph/pdf/fr/Verm_priv_Haush.pdf
11. http://www.landcoalition.org/fr/publications/les-droits-fonciers-et-la-ruee-sur-les-terres
12. http://www.minimumfax.com/libri/scheda_libro/500
13. http://www.upsides.com/2012/02/08/a-double-bioenergy-boost-for-sierra-leone/
14. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/nr/land_tenure/pdf/VG_en_Final_March_2012.pdf
15. http://www.responsibleagroinvestment.org/rai
16. http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20100305_a-hrc-13-33-add2_land-principles_fr.pdf
17. http://www.letemps.ch/Page/Uuid/cc3609e2-7202-11e1-8108-2f862a391352/Le_successeur_de_Jean_Ziegler_%C3%A0_lONU_suscite_lui_aussi_la_pol%C3%A9mique
18. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1994:001:0003:0522:FR:PDF
19. http://www.eftacourt.int/index.php/court/mission/esa_court_agreement/
20. http://www.ejil.org/pdfs/3/2/2041.pdf